



PREFET DE L'ALLIER

PREFECTURE DE L'ALLIER
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle de légalité

Moulins, le 25 avril 2013

Affaire suivie par Pierre Suchet
04 70 48 33 64

pierre.suchet@allier.gouv.fr
Télécopie 04 70 48 31 17

N° 34/2013

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du département
Monsieur le Sous-préfet de Montluçon
Madame la Sous-préfète de Vichy
(en communication)

Objet : Rapport du Défenseur des Droits sur les cantines scolaires.

Une enquête sur les cantines scolaires a été lancée à la rentrée 2012 par M. Dominique Baudis, Défenseur des Droits. A cette occasion de nombreuses réclamations lui sont parvenues soit directement ou par l'intermédiaire des délégués départementaux. L'exploitation de ces documents ainsi que les rencontres avec les parents d'élèves, les maires, les associations ou les professionnels de la restauration scolaire ont permis au Défenseur des Droits de faire part de ses observations et de proposer des solutions concrètes.

A l'issue de cette enquête, un rapport a été établi, lequel aborde diverses problématiques relatives au service public de la restauration scolaire.

A cette occasion, il convient de souligner que le service de restauration scolaire est un service public administratif, local, soumis au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Bien que facultatif, dès lors qu'il a été créé, ce service doit respecter les grands principes du service public que sont, notamment, l'égalité d'accès au service, la continuité et la neutralité religieuse.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport sur le site internet du Défenseur des Droits à l'adresse suivante : www.defenseurdesdrois.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Serge BIDEAU

